

ASSEMBLÉE NATIONALE2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° 1426

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article ouvre une dérogation aux articles du code pénal relatifs au meurtre. Cette modification du code pénal met en évidence ce qu'implique l'ouverture d'un droit à l'euthanasie. Cet amendement propose donc la suppression de l'article.